

Historique du TarMed et de ses versions

H. H. Brunner, président de la FMH

D'emblée, je dirai que, dans les projets techniques, il est d'usage de désigner par bêta les prototypes et par alpha les versions présentant un plus haut degré de fiabilité. On a recouru à ce procédé pour les structures tarifaires GRAT, puis TarMed. Pour simplifier, nous commencerons par la version alpha 2.2; les versions précédentes n'ayant, le cas échéant, qu'un intérêt historique, nous renonçons à les évoquer ici.

Version alpha 2.2

La version alpha 2.2 fut la première version qui contenait une nomenclature élaborée et une tarification des positions. Elle fut acceptée à la Chambre médicale du 2 février 2000 sous quelques réserves, dont les plus importantes étaient les suivantes:

- mise en œuvre des propositions des sociétés de discipline, dans le cadre de la «révision 2000»;
- remaniement de la structure tarifaire, en fonction, notamment, des exigences du modèle tarifaire proposé par la FMS.

Le point 1 a été accompli en l'an 2000. Les décisions figurent dans un procès-verbal accessible dans le CUG (groupe fermé d'utilisateurs) TarMed.

Le point 2, violemment contesté par les autres partenaires tarifaires, confirmé par la Chambre médicale ordinaire 2000 et exigé par la délégation aux négociations, n'est toujours pas réalisé. Ces dernières semaines, la voie a pu être aplanie pour le début des travaux. Une information détaillée suivra à ce sujet, sous une autre forme que celle-ci.

Version alpha 3.0

Il ne s'agissait là que d'une version transitoire vers celle, définitive, dénommée 1.0. Elle n'a donc logiquement pas été publiée. Elle n'aurait pas davantage été utilisable, à l'instar d'une voiture dont le moteur est absent et à laquelle manquent les quatre roues.

La FMH n'a jamais accepté cette version en tant que version faisant foi. Considérant sa présentation au DFI comme inappropriée et susceptible d'induire en erreur, elle s'abstint lors du vote. Toute autre déclaration de la part du DFI serait, dans le meilleur des cas, inexacte.

Après que la version alpha 3.0 ait été approuvée, la FMH n'a pas tardé à signaler que cette version était techniquement inapplicable, exigeant à fortiori de façon impérative un remaniement. La FMH a également renoncé à d'autres déclarations, afin de ne pas se compromettre dans une affaire déjà passablement embarrassante (pas pour la FMH).

Version 0.9

La version 0.9 est une version utilisable notamment par voie informatique, et dotée, en particulier, d'une nomenclature unifiée. Elle ne contient pas encore les résultats du remaniement. Par rapport à la version alpha 2.2, des modifications de fond n'ont été apportées que lorsque le dispositif normatif l'exigeait, notamment lors d'erreurs manifestes, d'imprécisions ou d'incohérences (p. ex. pour les valeurs intrinsèques).

Version 1.0

La version 1.0 est la version 0.9 après redistribution partielle et renumérotation de certains groupes de prestations.

Cette version existe pour l'instant en allemand et est accessible sur divers sites internet, notamment sur ceux de la FMH à l'adresse www.tarmed.ch ou www.fmh.ch. La version française sera disponible d'ici la seconde partie du mois de mars et pourra également être consultée.

Dans le CGU TarMed de la FMH, on peut trouver un tableau comparatif alpha 2.2 / alpha 3.0 / 0.9-1.0, les procès-verbaux de modifications 2000, ainsi que les procès-verbaux de modifications de la version 0.9/1.0.

La version 1.0 sera soumise à la Chambre médicale pour qu'elle se prononce de manière définitive pour la FMH. La présentation du projet à l'OFAS et à la FMH a été faite en indiquant explicitement les processus d'adoption par les parties contractantes et tout spécialement, pour la FMH, par la Chambre médicale des 4 et 5 mai 2001.